

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur

En vigueur au 01/07/2008 (Dernière actualisation de la page 01/07/2008)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	11.9808		
Spécialisé	12.1347		
Spécialisé +	12.2988		
Qualifié	12.5980	13.1232	13.2285
Qualifié +	13.3336	13.7179	